Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Département Urbanisme – bureau 31
Rue du Comte de Flandre, 20
B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : PU-35820
N/Réf. : AVL/KD/MSJ-2.183/s.549
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Heyvaert, 126.
Changement d'affectation des combles en logement.
Demande de permis d'urbanisme – **Avis de la CRMS.**
(Dossier traité par Mme D. Hordies).

En réponse à votre lettre du 13 janvier 2014, en référence, reçue le 18 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 29 janvier 2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection du bien sis rue de Liverpool, 33-35, à l'angle de la rue Heyvaert.
La demande vise le changement d'affectation de l'étage sous combles en logement, la rénovation du chien-assis en façade arrière, équipés de châssis en PVC blanc, ainsi que le remplacement des tabatières par des fenêtres de toiture dans le versant avant.
Le projet prévoit aussi la transformation de l'annexe arrière et de ses 2 studios, non conformes au RRU, pour étendre les logements du 1er et 2ème étages. Ceci implique un léger rehaussement de l'annexe ainsi que la démolition du local boiler (annexe C) qui est située dans l'annexe A.
Les travaux prévoient également le nettoyage des façades et l'isolation extérieure de la façade arrière. La toiture serait isolée et sa couverture refaite à l'identique.

A l'examen du projet, il apparaît que les travaux n'auraient pas d'impact sur le bien protégé à proximité et constitueraient une amélioration de la situation existante. La CRMS recommande toutefois le choix de châssis en bois pour les deux façades (pas de PVC).
S'il y a lieu, la DMS formulera des remarques sur les autres aspects de la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Lelièvre (+ par mail MM. H. Lelièvre, Th. Wauters, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme I. Van den Cruyce.